



**CENTRE DE FORMATION
DES ASSISTANTS
DE REGULATION MEDICALE
ANTILLES - GUYANE**



NOTICE D'INFORMATION

Session : Janvier 2025

PROMOTION N°2

ADRESSE POSTALE :

CFARM ANTILLES-GUYANE – CHUG 97159 – POINTE A PITRE CEDEX

LIEU DE LA FORMATION :

Institut de Formation Continue (IFC)

PLAISANCE Baie-Mahault

Tel : 05.90.89.10.10/ 05.90.89.10.43

La formation, est régie par l'arrêté du 19 juillet 2019, relatif à la formation conduisant au diplôme d'assistant de régulation médicale.

Le CFARM est agréé pour 18 étudiants à raison de 1 session par an.
La formation se déroule à l'Institut de Formation Continue du CHU à Plaisance Baie-Mahault.
La participation aux enseignements est obligatoire en présentiel.

Les conditions d'accès à la formation

La formation conduisant au diplôme d'ARM est accessible, par les voies suivantes :

- 1° La formation initiale ;
- 2° La formation professionnelle continue ;
- 3° La validation partielle ou totale, des acquis de l'expérience (VAE).

Calendrier prévisionnel

Ouverture du concours	Mercredi 18 septembre 2024
Clôture des inscriptions	Lundi 7 octobre 2024 (minuit)
Résultat épreuve d'admissibilité (sur dossier)	Jeudi 10 Octobre 2024
Epreuve d'admission (entretien)	Du 14 au 17 Octobre 2024
Résultat épreuve d'admission	Vendredi 25 Octobre 2024
Acceptation de l'admission par le lauréat	Jusqu'au Lundi 04 Novembre 2024

Epreuves de sélection

Le processus de sélection des candidats comprend une épreuve d'admissibilité sur dossier et un entretien d'admission.

Constitution du dossier d'inscription

Le dossier comporte les pièces suivantes :

1. La fiche d'inscription téléchargée par le candidat dûment complétée et signée ainsi que les Pièces jointes.
2. Pour les candidats ressortissants d'un état membre de l'Union Européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen, autre que la France, une attestation du niveau de langue française requis B2 ou tout autre document permettant d'apprécier la maîtrise de la langue française. Une copie de leur diplôme ou titre le plus élevé, traduit en français par un traducteur agréé auprès des tribunaux français.
3. 100€ de droits d'inscription aux épreuves de sélection par virement (non remboursable)
Le Libellé du virement bancaire : Inscription 2025 CFARM97 avec votre NOM et Prénom)

L'ensemble du dossier d'admissibilité est apprécié au regard des attendus de la formation.

Epreuve orale d'admission

Sont déclarés ADMISSIBLES, les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10/20

Les résultats seront envoyés par courriel uniquement aux candidats admissibles.

Les candidats admissibles recevront une convocation avant l'épreuve orale d'admission (par courriel).

L'entretien d'admission est évalué par un ou plusieurs groupes du jury d'admission, composés :

- D'un directeur du Centre de Formation des ARM ou son représentant ou
- D'un Médecin Régulateur Hospitalier ou ,
- D'un ARM diplômé en exercice depuis au moins trois ans,
- D'un Cadre de Santé formateur ou
- D'un membre de l'équipe pédagogique du CFARM.

Pour les candidats résidants en Guyane et en Martinique, il pourra être réalisé en présentiel ou à distance via les outils de communication, permettant l'identification des membres du jury et garantissant la confidentialité des entretiens.

D'une durée de 20 minutes, l'entretien d'admission est noté sur 20 points. Il comprend une présentation orale du candidat d'une durée de 5 minutes (8 points), suivie d'un entretien de 15 minutes avec le jury (12 points).

Cette épreuve a pour objet :

- D'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer et
- A ordonner ses idées pour argumenter de façon cohérente ;
- D'apprécier les aptitudes et la capacité du candidat à suivre la formation ;
- D'apprécier le projet professionnel du candidat et sa motivation.

Résultats

Les résultats de l'épreuve d'admission seront publiés sur le site internet du CHU de Guadeloupe.

Les candidats seront informés par courriel de leur classement sur la liste principale ou complémentaire.

Les résultats des épreuves d'admission ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle ces épreuves ont été organisées.

Le candidat admis a **10 jours**, à compter de la publication des résultats, pour confirmer sa demande d'admission. Passé ce délai, il est présumé avoir renoncé à son admission. Sa place sera proposée à un autre candidat de la liste complémentaire, en fonction de son classement sur cette liste.

Coût de la formation

Les frais de formation s'élèvent à **11 100€, (prix forfaitaire)** par apprenant, n'incluant pas les dépenses des « stages métier » et « découverte ».

Les frais de déplacements sont à la charge des étudiants (voyages, logement, transports vers les SAMU de Guadeloupe, de Martinique, de Guyane ainsi que les SAMU de l'Hexagone).

Les frais d'inscription aux épreuves de sélection sont de **100.00€, à régler par virement bancaire, non remboursable.**

Règlement de la formation

Toutes les démarches en vue de l'obtention d'une prise en charge financière doivent être effectuées avant la date d'entrée en formation.

Pour les candidats en formation initiale, les frais de formation de 11100 euros sont pris en charge.

Pour le public salarié, si prise en charge par l'employeur

- Fournir l'attestation de prise en charge de l'employeur.

Afin de valider leur confirmation d'inscription, les candidats ne bénéficiant pas de prise en charge, doivent obligatoirement verser un acompte de 2000€ et prendre l'engagement de régler le solde, en cours d'année.

Le non-paiement sera considéré comme un désistement.

Les dossiers incomplets ou déposés hors délais ne seront pas validés.

Attendus de la formation

Les autres compétences et aptitudes ci-dessous peuvent être vérifiées dans un cadre scolaire, professionnel, associatif ou autre :

ATTENDUS	CRITÈRES
Intérêt pour le domaine du service à la personne	Connaissance dans le domaine sanitaire, médico-social ou social
Qualités humaines, capacités relationnelles, aptitude physique, intelligence émotionnelle	Aptitude à faire preuve d'empathie, d'écoute et d'ouverture d'esprit
	Aptitude à entrer en relation avec une personne adulte, à collaborer et à travailler en équipe
	Aptitude aux activités physiques
Aptitudes en matière d'expression écrite ou orale	Maitrise du français écrit et oral
	Pratique des outils numériques
Capacités organisationnelles,	Aptitudes à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail